

Projet de construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 24 MAI À TADOUSSAC

Québec, le 17 mai 2016 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac* par la Société des traversiers du Québec. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 24 mai 2016, à compter de 19 h 30, au Centre des loisirs de Tadoussac, 286, rue de la Falaise à Tadoussac**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 2 juillet 2016.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 2 juillet 2016, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque municipale de Tadoussac, 162, rue des Jésuites ;
- Municipalité de Tadoussac, 162, rue des Jésuites.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La Société des traversiers du Québec (STQ) envisage la construction d'un duc-d'Albe au quai garage de Tadoussac pour l'accostage sécuritaire de deux nouveaux traversiers de plus grande envergure. Ces derniers permettraient d'augmenter la capacité d'embarquement de passagers et de véhicules ainsi que la vitesse des traversées. Ce projet vise à répondre à l'augmentation de l'achalandage du service de traversée et à éviter les accidents à proximité des sites de traverses de Tadoussac et de Baie-Sainte-Catherine.

Le duc-d'Albe serait constitué de quatre à six pieux d'acier soutenant un butoir en béton. Il serait aménagé à une vingtaine de mètres de l'extrémité sud-ouest du quai garage auquel il serait relié par une passerelle. Cette option serait la moins coûteuse, aurait le plus faible empiètement sur le milieu aquatique et requerrait le moins de

matériaux. Elle ne nécessiterait aucun dynamitage, déboisement ou dragage. Les travaux débuteraient au plus tôt en mars 2017 selon un horaire de 24 h/24, du lundi au vendredi, pour une période de 4 mois. Les principales activités consisteraient en l'installation et le retrait du gabarit de plantage, le fonçage des pieux et le forage du roc pour leurs ancrages ainsi que le bétonnage des pieux et de la plate-forme. Une barge serait utilisée pour la manutention des matériaux et le fonçage des pieux. Au total, 18 voyages de camions seraient nécessaires pour le transport des matériaux, du béton et potentiellement de sédiments. Le coût des travaux serait de l'ordre d'un million de dollars.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur, la qualité de l'eau pourrait être affectée par le fonçage des pieux et le forage du roc. Quant aux animaux qui fréquentent le secteur, les oiseaux pourraient être perturbés par le bruit des travaux, de même que pour les poissons et les mammifères marins qui pourraient également subir des impacts physiologiques et comportementaux par les activités de fonçage et de forage. Ces activités seraient cependant confinées par un mur de bulles afin d'en réduire l'impact. Elles feraient aussi l'objet d'un périmètre de surveillance constitué d'une zone tampon et d'une zone d'arrêt des travaux utilisé comme mesure d'atténuation pour les mammifères marins. Le secteur des travaux serait exempt d'habitat de fraie, d'alevinage et d'aire vitale pour les poissons. Les effets résiduels sur la qualité de l'eau, les oiseaux, les poissons et les mammifères marins sont considérés faiblement négatifs.

Les impacts sur le milieu humain sont en lien avec le bruit, la transformation temporaire du paysage, le transport, le récréotourisme et la sécurité publique. Tous sont jugés faiblement négatifs en raison de leur faible ampleur ou durée, des mesures d'atténuation prévues et de leur réalisation hors de la saison récréotouristique. En phase d'exploitation, aucun impact significatif n'est envisagé pour la qualité de l'air, de l'eau et des sédiments ainsi que la faune et la flore. Des impacts moyennement positifs sont cependant attendus pour le transport et la circulation terrestre, le récréotourisme, la sécurité publique et l'économie.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 2 juillet 2016, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : quai-tadoussac@bape.gouv.qc.ca.